

La vérité du nom : métadiscours sur le droit nom, métadiscours sur l'origine ?

Oh, Jo, qu'est-ce qui vient avant nous ?
– Le nom.

Jean-Luc Godard, *Prénom Carmen*.

La dénomination médiévale, telle qu'elle est représentée dans les œuvres littéraires en ancien et moyen français, nous paraît poser de manière on ne peut plus cruciale le problème du vrai et du faux pour l'ère culturelle envisagée, bercée qu'elle est par les principes judéo-chrétiens. C'est à travers le rapport au nom que l'individu prend sa place dans le groupe social, mais aussi plus généralement dans le monde ; il s'insère dans une histoire à la fois familiale, locale et sociale qui le précède, le suivra et surtout sera transmise, d'où l'importance pour lui de ne pas perdre son « droit nom ». C'est sur cette dernière expression en particulier, qui nous paraît éclairante pour l'ensemble de la question du métadiscours onomastique, que nous nous concentrerons ici. Nous verrons tout d'abord en quoi l'expression « par droit nom » est révélatrice d'un mode de nomination particulier, en cela qu'il est revendiqué par le possesseur, comme une possession inaliénable, lors des phases de présentation. Puis nous examinerons quelques cas où le personnage doit se battre (plus ou moins métaphoriquement) pour maintenir « son droit nom », notion alors souvent associée à celle de « renommée ». Enfin, nous verrons quelques cas où ce combat échoue et où le changement de nom entraîne graduellement un changement de type pour le personnage, en particulier dans le cas des insultes. Grand débat que celui de savoir si l'existence

précède ou non l'essence, et qui souvent se livre à travers les guerres du nom dans les textes médiévaux¹.

1. droit nom : nom de droit, vrai nom, essence ?

1.1. se présenter, être reconnu

La question de l'anthroponymie médiévale a été largement discutée ces quarante dernières années, de même que l'onomas-tique qui a suscité de nombreuses et vastes études², aussi nous situons-nous dans le seul métadiscours littéraire : les personnages dans leur manière de se présenter découvrent ainsi à leur allocutaire tout un pan de leur histoire familiale, mais aussi de leur essence – de même que les intentions du narrateur à leur égard (que nous laisserons de côté pour le moment). Le Moyen Âge n'est pas resté insensible à la problématique de la dénomination et du rapport à l'être, ainsi qu'en témoignent le *Conte du Graal* et le *Bel Inconnu*, véritables romans du nom, ou la farce *Jenin, fils de rien*.

Qui touche au nom touche à l'être, car le nom révèle à l'autre qui et ce que je suis³, et la mère de Perceval ne s'y trompe pas :

(1) *CdG*, vv. 559-560 : « le non sachiez a la parsome, / car par le non conuist an l'ome. »⁴

Ce précepte rend compte de la manière dont se conçoit et est représenté le lien entre nom et être au Moyen Âge, si l'on en juge par les échanges initiaux entre locuteurs :

(2) *Erec*, v. 3842 : « Vostre estre et vostre non me dites » (de même dans *Le Bel Inconnu*, v. 1798)

1 — Corpus : Base de Français Médiéval, E.N.S. LSH-Lyon (nous remercions Mesdames C. Marchello-Nizia et C. Guillot de nous avoir donné accès aux concordanciers) ; *La Prise d'Orange*, éd. par C. Régner, Paris, Klincksieck, 1977 ; *Huon de Bordeaux*, éd. par P. Ruelle, Paris, P.U.F., 1960 ; *Recueil de fabliaux*, éd. par R. Brusegan, Paris, 10/18 ; *Le Cuvier* (Cuvier), *Jenin, fils de rien* (Jenin), éd. par A. Tissier, in *Recueil de farces* (1450-1550), t. 3, Genève, Droz, 1988 ; *Le Badin qui se loue* (Badin), éd. par A. Tissier, in *Recueil de Farces* (1450-1550), t. 4, Genève, Droz, 1989.

2 — On se reportera en particulier à M. Bourin, *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne*, Tours, Université François Rabelais, 1998 ; D. James-Raoul, *La Parole empêchée dans la littérature arthurienne*, Paris, Champion, 1997 ; J. Frappier, *Chrétien de Troyes et le mythe du Graal*, Paris, SEDES, 1972 ; C. Blons-Pierre, *Lectures d'une œuvre : Le Conte du Graal de Chrétien de Troyes : matière, sen et conjointure*, Paris, Editions du Temps, 1998 ; F. Plet, *Les Noms propres dans le roman de Tristan en prose*, Thèse dactylographiée, Université Paris 10, 2000 ; D. Pantcheva-Capin, *Étude linguistique d'Ysaye le triste*, Thèse dactylographiée, Université Montaigne – Bordeaux 3, 2001 ; H. Lewicka, *Études sur l'ancienne farce française*, Paris, Klincksieck, 1974.

3 — Comme le souligne D. James-Raoul, *op. cit.*, p. 126 : « le nom signifie : il dévoile la quintessence de l'être et sert éventuellement de révélateur. »

4 — Nous faisons apparaître en caractères romains dans les citations les éléments pertinents pour notre démonstration.

(3) *Cliges*, vv.4992-4 : « *et voz armes changiez,/et vostre non me raprenez,/et de quel gent vos estes nez.* »

(4) *Prise d'Orange*, vv. 181-2 : « *Dom es tu nez, amis, et de quel regne ?/Comment as non et ou estas en France ?* »

(5) *Prise d'Orange*, vv. 7271-2 : « *Dist li jongleres : "Comment as tu a nom ? »/« Sire, dist Hues, Garinet m'apele on" ».*

(6) *Huon*, vv. 2720-2721 : « *Sire, pour Dieu, comment estes nommés ? »/Et chil respont : « Garins sui apelés »*

Bien souvent, la présentation passe par la tournure passive « X être appelé » (comme en 6), ou par l'usage des deux auxiliaires : soit par la forme « estre X », soit par la forme « avoir (a) non X ». Nous avons montré ailleurs que la répartition de ces formes n'est aucunement alléatoire, mais renvoie plutôt à deux types de renseignements bien distincts : « *Avoir (a) nom* semble [...] renvoyer à la dénomination *stricto sensu*, tandis que *estre* est plus amplement interprété et renvoie souvent à la famille ou à la terre. En fait, *estre X* touche plutôt au caractère ou à l'histoire familiale du personnage qu'à son nom »⁵. Il arrive même que le nom ne soit pas évoqué, ce qui visiblement mérite une mention, révélant par là même que ce n'est pas l'usage :

(7) *Charrette*, vv. 2076-9 : « *Premierement li vavasors/comança son oste a enquerre/qui il estoit, et de quel terre,/mes son non ne li anquist pas./* »

L'*estre* paraît renvoyer à toute la filiation en la personne du père, ainsi qu'en témoignent les réponses d'Erec et de Gauvain, qui glosent en une prétériorité leurs statuts sociaux :

(8) *Erec*, vv. 3859-61 : « *Je me revant/que je suis assez gentix hom :/Erec, filz le roi Lac, ai non./Rois est mes peres d'Estre-Gales ;* »

(9) *Mort Artu*, p. 26 : « *Je sui, fet il, uns chevaliers ; si ai non Gauvains et sui niés le roi Artu* »

et quand cette référence à la lignée est rompue par l'ignorance, la question peut donner lieu à des réponses diverses, plus ou moins cocasses (comme en 12, parodique) :

(10) *CdG*, vv. 343-347 : « *- Sire, fet il, jel vos dirai./J'ai non Biax Filz. - Biax Filz as ores ?/Je cuit bien que tu as ancores/un autre non. - Sire, par foi,/j'ai non Biau Frere [...].* »

(11) *Bel Inc.*, vv. 122-7 : « *- Nenil, sire, qu'il ne sot mie/Ne trove qui son non li die,/Fors que sa mere le nomoit/Bel Fil, quant ele l'apieloit.* »/*Ce dist li rois : « Non li metrai,/Puis qu'il nel set ne jo nel sai ;/*

(12) *Jenin*, v. 426 : « *Je suis Jenin, le filz de rien.* »

5 — D. Lagorgette, « Avoir a nom : étude diachronique de quelques expressions qui prédisent le nom », *LINX*, 32, 1995, p. 113-132 ; p. 121.

On trouve ces locutions renvoyant à l'être explicitement dans le récit comme dans le discours, et elles ne répondent à aucune question en particulier lorsqu'elles apparaissent dans le dialogue (les locuteurs peuvent d'ailleurs se présenter spontanément). Les personnages (hommes, femmes ; groupes) se posent fréquemment ces questions :

(13) *Artois*, p. 108 : « *sy luy demanda dont il estoit et son nom ;* »

(14) *Yvain*, vv. 1794-6 : « *Mes or li voldra amender/Et del chevalier demander/Le non, l'estre, et le linage/*»

(15) *Cliges*, vv. 2931-6 : « *Einsi demande cist et cil :/“Qui est cist anfes ? Qui est il ?”,/Tant que par tote la cité/an sevent tuit la verité,/et le suen non, et le son pere,/*»

(16) *Cliges*, vv. 2860-1 : « *mes ne set comant il a non,/ne qui il est, ne de quel gent,/*»

Le narrateur peut choisir d'assumer à la place de ses personnages ce rôle de révélateur, et l'on trouve parfois d'abord le statut social, puis le nom propre et/ou l'origine géographique :

(17) *Roland*, vv. 1235-6 : « *Uns reis i est, si ad num Corsablix,/Barbarins est, d'un estrange païs,* »

(18) *Roland*, vv. 1213-4 : « *Un duc i est, si ad num Falsaron ;/Icil ert frere al rei Marsiliun./*»

(19) *Roland*, vv. 1188 : « *Li niés Marsilie, il ad num Aelroth ;/*»

Le lignage est cependant évoqué le plus souvent APRÈS le nom du chevalier ; on notera les nombreuses locutions qui insistent sur la bonne foi du locuteur (comme en 21 et en 22) et sur les preuves que d'autres pourraient apporter, tant du côté de l'ancrage géographique (les témoins en 21) que de l'hérédité (comme en 20, 21 et 23) :

(20) *Bel Inc.*, vv. 3510-12 : « *Tot li devés porter honnor/Car il est molt de grant valor./Guinglain a non, molt est vasals,/Ses pere est Gavains li loials,* »

(21) *Bel Inc.*, vv. 1802-6 : « *Li chevaliers plevi sa foi,/Puis li a dit après son non :/Sire, Giflet m'apele on ;/Giflés, li fius Do, sui nonnés/En cest païs et apielés.* »

(22) *Erec*, vv. 1206-8 : « *Et il li dist :/“Dame, Ydiers ai non, li filz Nut” ;/la verité l'an reconut./* »

(23) *Queste*, p. 260 : « *Sire, fet il, je sui del roiaume de Logres, et ai non Hestor des Mares, et sui freres monseignor Lancelot* »

Restent de plus, dans les questions, les réponses et le métadiscours, de très nombreuses occurrences de l'expression par « droit nom ». C'est elle en particulier qui retiendra notre attention car elle témoigne d'une volonté de garantir le vrai qui peut étonner au premier abord, comme une forme de redondance. Elle inter-

vient dans ces mêmes phases de présentation, émanant du narrateur :

(24) *Huon*, v. 2416 : « En son droit non fu Guichars apelés »

ou d'un personnage, dans le discours direct :

(25) *CdG*, vv. 349-352 : « Mes se tu me vials dire voir,/ton droit non voldrai ge savoir./- Sire, fet il, bien vos puis dire/qu'à mon droit non ai non Biau Sire./»

(26) *Huon*, vv. 3075 : « Geriaumes sui par droit non apelés » (*id.* vv.5059, 7113, 7256, 10434)

L'exemple 25 est particulièrement frappant en termes de vérité : c'est le droit nom qui est le seul véritable. On retrouve cette expression dans des phases argumentatives :

(27) *Bel Inc.*, vv. 5200 : «/Mal l'apielerent li Breton :/Par droit non l'apielent Guinglain./»

(28) *Cuvier*, v. 24 : « J'ai nom Jaquinot par droit nom »⁶

(29) *CdG*, vv. 352-5 : «/Bien vos puis dire/qu'à mon droit non ai non Biau Sire./- Si m'aïst Dex, ci a biau non./ As an tu plus ? - Sire, je non./»

Le nom véritable, le nom issu d'une lignée, est le seul qui compte comme ancrage social : le chevalier révèle non seulement un nom propre, mais aussi toute une hérédité qui rejaillit sur lui à tous les niveaux : statut social, possessions, qualités, défauts. C'est que le garant du vrai nom est Dieu, pris à témoin durant le baptême et auquel on a présenté l'enfant sous cette « étiquette ». L'expression « Dieu reconnaîtra les siens » prend une valeur supplémentaire : le nom est en effet forcément chrétien, marqueur d'une foi et d'une communauté, mais aussi d'un acte de langage, le baptême, qui engage plusieurs générations et garantit le salut au nourrisson.

1.2. le droit nom, le nom en baptême

Le droit nom est donc celui du baptême, le seul véritable car donné devant Dieu par les garants du lignage – les parents :

(30) *Bel Inc.*, vv. 5084 et 5099-5102 : « - [...] Li biaux descouneüs s'apiele [...]/- Mais il n'est pas a droit nonnés/Par cel non que vos l'apielés :/En batesme a a non Guinglains/Ses peres est li bons Gavains./»

– l'époux :

6 — On notera que *Jaquinot* est lui-même un diminutif, et que le personnage oscille donc entre nom, surnom et insulte : « Jacquinot : Jehan, vertu saint Pol, qu'est ce a dire ?/ Vous me accoustrez bien en sire, [...] / D'estre si tost Jehan devenu, / J'ay non Jaquinot, mon droit non / L'ignorez vous ? / Mère : Mon amy non ; / Mais vous estes Jehan marié. » Sa véritable identité est donc sans cesse en suspens.

(31) *Erec*, vv. 1973-79 : « Quant Erec sa fame reçut/par son droit non nomer l'estut,/qu'altremant n'est fame esposee,/se par son droit non n'est nomee./Ancor ne savoit l'an son non,/mes ore primes le set l'on :/Enyde ot non au baptestire./»

– ou l'autorité religieuse, dans les cas de conversion :

(32) *Roland*, vv. 3980-1 et 3985-7 : « – [...] / Creire voelt Deu, chrestientet demandet./Baptizez la, pur quei Deus en ait l'anme. » / [...] / La baptizent la reine d'Espagne :/Truvé li unt le num de Juliane./Chrestiene est par veire conoissance. »

(33) *Prise d'Orange*, vv. 1867-1872 : « Orable firent de ses dras desnuër,/Il la baptisent en l'enor Damedé,/Le non li otent de la paieneté ; [..] / A nostre loi la font Guibor nomer. »

L'articulation entre nom d'usage et nom de baptême est particulièrement visible dans *le Bel inconnu* dont l'intrigue tourne précisément autour de cette alternance ; la découverte du nom de baptême amènera le récit généalogique, mais aussi l'entier de l'existence :

(34) *Bel. Inc.*, vv. 3231-4 : « Li rois Artus mal te nonma :/Bel Descouneü t'apiela,/Guinglains as non en batestire./Tote ta vie te sai dire :/Mesire Gavains est tes pere... »

De même, les personnages convertis peuvent être présentés sous leurs deux noms, comme dans la *Queste del Saint Graal* (notons toutefois que le statut vient en premier dans ces cas, rappelant un passé social) :

(35) *Queste*, p. 84 : « Et li rois Mordrains, qui Evalach avoit a non ançois qu'il fust crestiens, [...] »

(36) *Queste*, p. 134 : « Il avoit un serorge qui avoit non Seraphe tant come il fu païens, mes, quant il ot sa loi guerpie, si ot a non Nasciens. »

Le personnage, en insistant sur le *droit* nom, atteste aussi de la vérité qu'il révèle, il ne se cache ni ne refuse de se dire : on notera la présence fréquente dans ces contextes d'adverbes d'assertion forte, qui rendent compte de cette bivalence, comme *véritablement*, *voire* qui sont parfois en co-occurrence :

(37) *CdG*, vv. 4462-4 : « – Sire, sachiez veraïement/que ge ai non an baptestire/Gawvains. – Gawvains ? – Voire, »

De plus, il arrive que le terme de « droit » soit appliqué à l'opération même de nommer :

(38) *Perlesvaus*, I, 458-463 : « – Sire, fet ele, qant il fu nez, on demanda son pere comment il avroit non en droit bautesme [...] »

Dire son vrai nom, c'est se livrer, puisque la renommée véhicule toutes sortes de légendes ; le nom est connu avant la personne, ainsi que le personnage de Gauvain dans le *Conte du Graal* le prouve. Pour éviter de mentir s'il ne peut dire son nom sans danger, le chevalier peut choisir un nom d'usage (*Chevalier au Lion, chevalier aux armes vermeilles*) ou refuser ce don à son allocutaire.

2. Le don du nom

2.1. Dire le nom, preuve de confiance

Donner son nom est donner à l'autre les moyens de savoir qui/ce que l'on est. Ce sont aussi des moyens pour l'autre d'agir sur soi : la parole est acte, et le succès des malédictions, médiances, calomnies dépend de l'étiquetage correct du destinataire. Dès l'*Ancien Testament*, le tabou sur le nom apparaît sous la forme de l'interdiction de l'usage du nom de Dieu en vain. Comme le remarque Alain Cabantous :

Le créateur du réel, fondateur du langage, « ne doit donc jamais devenir un élément de sa propre création »⁷. Mais le nom est aussi « le bien le plus précieux que Dieu ait accordé aux hommes parce qu'il les délivre des faux dieux »⁸. C'est pourquoi l'homme ne peut utiliser abusivement ce don sans risquer de se dévoyer⁹.

La prière finale de Perceval, où les noms les plus hauts de Dieu lui sont dits, mais restent inaccessibles au lecteur, prouve que le simple acte de dire le nom produit des effets graves ; la parole est dangereusement performative, elle engage l'être et ne peut être défaite par le commun des mortels. Celui qui dit donne ; il se livre à l'autre¹⁰. Son seul recours est de rester silencieux s'il refuse de se rendre vulnérable. On remarquera à ce propos que les occurrences où on demande le nom s'accompagnent de formules précisant « si ne vos poise », « se lui plest » appartenant au champ lexical et sémantique de la prière :

(39) *CdG*, vv. 5587-9 : « et cil li prie, /se lui plest, que son non li die. /
Sire, Gauvains sui apelez, /»

Donner son nom, c'est donc avoir confiance en l'autre, s'exposer à lui. Ne serait-ce que parce que le « surnom » est révéla-

7 — N. Huston, *Dire et interdire*, Paris, Payot, 1980, p. 27.

8 — B. Lauret, « Tu ne prononceras pas le nom de Dieu en vain », *Blasphèmes et libertés*, Paris, 1993, p. 33-47 (apud Cabantous 1998).

9 — A. Cabantous, *Histoire du blasphème en Occident*, Paris, Imago, 1998, p. 13.

10 — Comme le souligne très bien D. James-Raoul, *op. cit.*, p. 126 : « parce que le nom traduit la personne, s'empêcher de le dévoiler, c'est protéger son identité. »

teur des talents, des travers ou des jugements de valeur portés par le groupe sur le personnage : ainsi en va-t-il de Brun sans Pitié, de l'Orgueilleux de la lande... Le nom est en effet porteur de *senefiance*, ainsi qu'en témoignent les termes renvoyant au champ sémantique du savoir, mais aussi de l'enseignement :

(40) *CdG*, vv. 342-4 : «/Mes or te pri que tu m'anseignes/ par quel non je t'apelerai./- Sire, fet il, jel vos dirai. »

(41) *CdG*, vv. 1535-40 : «... ma mere m'anseigna/qu'avoec home n'alasse ja/ne conpaignie o lui n'eüsse/granmant que son non ne seüsse,/si le m'anseigna a savoir./Je voel le vostre non savoir./»

(42) *Bel Inc.*, vv. 112-4 : « Sire, fait il, li rois vous mande,/Et si le vos prie et comande,/Que vos me dites vostre non ;/Vos n'i avrés ja se preu non. » /*Cil li respont* : « Certes ne sai,/»

Le *sornom* est et fait signe. Pour qui sait le décrypter, il équivalait à une plongée dans l'être et montre comme en relief les traits particuliers du personnage. Bien souvent, ces traits ne sont que géographiques (*Guillaume de Narbonne*), physiques (*Guillaume au court nez*) ou purement descriptifs (*chevalier aux armes vermeilles*, *chevalier au lion*). Mais parfois, le décryptage s'avère plus ardu – la récompense n'en étant que plus grande pour qui sait lire (on remarquera dans l'extrait suivant les nombreux connecteurs logiques, qui insistent sur la rigueur presque mathématique du raisonnement livré par l'héroïne) :

(43) *Cliges*, vv. 953-64 : «/Por neant n'ai ge pas cest non/que Soredamors sui clamee./Amer doi, si doi estre amee/Si le vuel par mon non prover,/qu'amors doi an mon non trover./Aucune chose senefie/ce que la premiere partie/en mon non est de color d'or,/et li meillor sont li plus sor./Por ce tieng mon non a meillor/qu'an mon non a de la color/[...] car qui par mon droit nom m'apele/Toz jorz amors me renovele ; »

Encore faut-il vouloir ou pouvoir se livrer.

2.2. Un don dangereux et contraignant ?

Le don du nom apparaît comme un pacte dans de nombreux cas. De plus, le renom aidant, les chevaliers au seul énoncé de leur nom peuvent se trouver face à un ennemi qui les défiera (cf. Gauvain dans le *Conte du Graal*, Calogrenant dans la *Queste...*). Ceci dit, si Keu était courtois, et demandait le nom des chevaliers avant de les défier, que de chutes il aurait évitées ! Le quiproquo sur le nom peut être une source intarissable d'effets comiques. Car le défi n'implique pas toujours que les chevaliers sachent à qui ils ont à faire, tant s'en faut !¹¹ C'est plutôt la conquête d'un cheva-

11 — Cf. F. Plet, *op. cit.*, p. 154-157, et M.L. Chènerie, *Le Chevalier errant dans les romans arthuriens en vers des XI^e et XIII^e siècles*, Genève, Droz, 1986, sur les rituels et coutumes de combat.

lier par un autre qui entraîne un échange symbolique, comme si le gagnant et le perdant s'ajustaient par ce don et ce guerredon, transmettant terres, possessions mais aussi personnalité ; ils acceptent mutuellement le résultat du combat. L'échange doit être réciproque ; la muflerie suprême serait que le vainqueur ne se présente pas. L'expression « je vais t'apprendre comment je m'appelle » semble tout droit sortie des joutes chevaleresques¹² :

(44) *Erec*, vv. 3841-3 : « *Merci ! sire, conquis m'aiez, / des qu'altremant estre ne puet.* » / *Et cil respont* : « Plus i estuet, / qu'a tant n'an iroiz vos pas quites : / vostre estre et vostre non me dites, / et je vos redirai le mien. »

(45) *Erec*, vv. 6078-82 : « *Molt avez matee et fesniee / mon pris et ma chevalerie, / et bien est droiz que je vos die / mon non, quant savoir le volez : / Maboagrins sui apelez* »

(46) *Bel Inc.*, vv. 1482-5 : « *Li Biaus Descouneüs dist : Sire, / Mon non m'avés rové a dire ; / Or vel je vostre non savoir / Et cil li regehist le voir : / Faire l'estuet ço qu'il comande.* »

Cet échange bien sûr s'étend aux hôtes ; il peut être différé mais nécessite alors une négociation, comme dans le cas de Gauvain au Château des Reines :

(47) *CdG*, vv. 8127-37 : « *Mes un don vos demant et ruis, / sel vos plest et vos comandez, / que vos mon non ne demandez / devant. VIII. jorz, si ne vos griet. / [...]* – *Si fust ce la chose premiere / don ge vos feïsse priere, / que vostre non me deïssiez, / se desfandu nel m'eüssiez.* / »

Le danger, dans cette ignorance du nom, peut être que celui qui se cache ne soit mauvais ou inférieur : Dieu, garant du sort, montrerait alors comme dans une ordalie que le vaincu n'a pas su se rendre digne de sa lignée. Livrant son nom, c'est toute sa famille, son patrimoine et son honneur qu'il perdrait d'un coup (si j'ose dire) :

(48) *Erec*, vv. 5960-5973 : « *Conquis m'avez, nel puis noier ; / mes molt me torne a grant contraire. / Et ne por quant de tel affaire / poëz estre et de tel renon / qu'il ne m'an sera se bel non ; / et molt voldroie par priere, s'estre puet an nule maniere, / que je vostre droit non seüsse, / por ce que confort an eüsse. / Se miaudres que de moi m'a conquis, / liez en serai, ce vos plevis ; / mes se il m'est si ancontré / que pires de moi m'ait outré, / de ce doi ge grant duel avoir.* »

Enfin, les personnages peuvent en arriver à s'affronter verbalement : classiquement, on analyse les insultes comme prédictives, attribuant des propriétés au destinataire, elles ont donc une

12 — Elle est d'ailleurs relayée par la formule « aussi vrai que je m'appelle X » qui sert encore à garantir le vrai de nos jours.

valeur de vérité¹³. L'onomastique montre à quel point le nom médiéval est porteur de signification et d'information sur la personne ; l'insulte de ce fait fait encourir au destinataire le risque de changer de nom : son *droit nom*, son être lui échappent, ou pire encore lui sont révélés. L'aspect public de l'échange ajoute encore à ce détrimment : le risque est grand en effet, si l'étiquetage nouveau convainc le groupe, qu'il ne devienne le nom d'usage.

3. Insulte et changement de nom

3.1. *insultes filiales*

La pire insulte qui soit, si l'on en croit son omniprésence dans les langues mortes et vivantes, est celle qui porte sur la filiation. Ne pas connaître son nom, ignorer son histoire familiale laisse une part importante de doute qui fait que les insultes les plus graves auront du mal à être niées. Tel est le sort de Jenin, dans la farce du xv^e siècle *Jenin, fils de rien*¹⁴ : en quête de son histoire, Jenin demande à sa mère qui est son père. Celle-ci refuse de le lui dire, aussi le jeune homme va-t-il envisager tour à tour qu'il est fils de laine, etc., puis fils d'un prêtre ; il préférera en fin de compte, face aux cris de sa mère devant une telle éventualité, être fils de *rien*, finissant la farce par un monologue qui n'est pas sans rappeler les fatrasies, mais aussi le discours scolastique (*ergo*), et surtout la phase de délire possédé de Pathelin, à la limite du blasphématoire :

(49) *Jenin*, v. 62-63 : « *Tant vecy ung merueilleux point, / Que je suis fils d'une jacquette !* » [...] v. 72-73 : « *Entendre ne puis qui je suis. / Je seroys doncques filz de laine ?* » [...] v. 426-441 : « *Je suis Jenin, le filz de rien. / Adoncques, pour l'entendre bien, / Jenin n'est point le fils sa mere ; / Aussy n'est point le filz son pere ; Ergo donc je ne suis point filz / Ne pere ne mere, vresbis ! / Doncques Jenin n'est point Jenin. / Qui suis-je donc ? Janot ? nennin. / Je suis Jenin, le fils de rien. / Je ne puis trouver le moyen / Sçavoir si je suis ou suis mye. / Suis-ge Dieu ou Vierge Marie ? / Nennyn ; ils sont (tous deux) en paradis. / Suis-ge dyable ? qu'esse que je dis ! / Vrayement, je ne suis pas cornu. / Dieu sache dont je suis venu !* »

Dans le cas de Jenin, la notion de destin social est de l'ordre de la tragédie, avec un dieu caché punissant un innocent pour une faute qu'il n'a pas commise. Le questionnement final de Jenin,

13 — Cf. J.-C. Milner, *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Le Seuil, 1978 ; N. Huston, *op. cit.* ; D. Lagorgette, *Désignatifs et termes d'adresse dans quelques textes en moyen français*, Thèse dactylographiée, Paris 10, 1998, et « Les axiologiques négatifs sont-ils une classe lexicale ? », in *Représentations du sens linguistique*, Lagorgette, D. et P. Larrivée édés., Lincom Europa, 2002, p. 121-136.

14 — Comme le signale H. Lewicka, *op. cit.*, p. 42 et p. 82-83, *Jenin* (dérivé de *Jean*) est le prototype du niais, et de nombreuses autres farces reprennent ce personnage.

qui passe en revue les possibilités de son engendrement, l'amène à se demander s'il existe vraiment, et enfin à s'en remettre au témoin suprême, celui qui dans la religion chrétienne voit tout – et est garant du baptême. Nous retrouvons donc ici le motif du *droit nom*, notamment lorsque Jenin se demande s'il est « Janot » : sans lien avec la lignée, pourquoi le nom serait-il conservé ? Même le représentant de Dieu sur terre l'a fourvoyé.

Cherchant à retrouver son père, il tombe sur un marginal : un prêtre, s'il jouit d'un statut particulièrement privilégié dans la société médiévale « normale », est au contraire totalement hors la loi lorsqu'il enfreint les règles de chasteté inhérentes à ses privilèges. D'où les hauts cris de la mère lorsque son fils et le prêtre insistent sur leur lien filial : elle est bien consciente de ce qu'elle encourt si elle admet avoir eu un quelconque commerce avec le prêtre, aussi se défend-elle vigoureusement contre les crises de remords de celui-ci ou les élucubrations du devin. Il vaut mieux que son fils soit « filz de rien » que « filz de prestre ». L'expression, il faut le dire, a toute une histoire.

Les insultes formées sur le modèle « tu es (adj axioneg).... » reprennent en fait le schéma syntaxique canonique de la présentation, aussi est-il intéressant de remarquer dans (49) le détournement opéré des deux formes à la fois, ainsi que le paradoxe ouvertement brandi : on ne peut être le fils de rien, par définition, et dans un monde chrétien, tout homme est fils de Dieu. Ici, ce sera par métonymie, si le prêtre s'avère père.

La forme insultante « fils de X » est attestée très tôt, dès les chansons de geste où elle abonde, selon ces deux pôles : soit l'on est *fils de* [NP]¹⁵, soit l'on est *fils de putain*. Toute la pièce en fait va faire reconstruire au spectateur ce réseau d'inférences ; l'autre insulte formée sur « fils de » renvoie au clergé : « fils de prêtre » est employé comme insulte dans une autre farce contemporaine de *Jenin*, *Le Badin qui se loue* :

(50) *Badin*, v. 199 : La femme : « *Te tairas-tu, filz de prestre ?* »

Il se trouve que c'est précisément ce que Jenin rêverait d'être, littéralement. Faisant connaissance avec ledit prêtre, Jenin finit par préférer pour origine le néant¹⁶. Il avait deviné son nom, en somme, un peu à la manière (détournée, renversée) de Perceval :

15 — NP = nom propre ; axioneg = axiologique négatif.

16 — Le sens ambivalent de « riens » en moyen français indique aussi que ce peut être « quelque chose », totalement indéfini. La litanie finale de Jenin, fondée sur des négations, va bien dans ce sens. Nous remercions Madame Legros de nous avoir signalé ce point. Ce « quelque chose » a, dès l'origine du terme, valeur de quantité négligeable. La

(51) *CdG*, vv. 3559-62 : «/Et cil qui son non ne savoit/devine et dit que il avoit/Percevaux li Galois a non,/et ne set s'il dit voir ou non. »

Le parallèle avec le *Conte du Graal* se confirme, à cela près que le *Conte du Graal* paraît renvoyer à une conception néo-platonicienne¹⁷, tandis que Jenin serait plus proche de la fatrasie, ou tout au moins se situe dans la tradition du burlesque, transférant un thème noble vers un thème bas. Dans *Jenin*, la validation du nom vient elle aussi d'une femme (la mère), tandis que dans le *Conte du Graal*, ce sera la cousine : dans les deux cas, elles invalident le choix ou le redéterminent.

3.2. *insulte et identité*

À peine Perceval a-t-il trouvé son nom qu'il le perd, pour y gagner une insulte, qui plus est de la part d'un membre de sa famille (on retrouve là-aussi le schéma de Jenin) :

(52) *CdG*, vv. 3566 : « *et li dist come correciee* :/“Vostre nons est changez, amis./– Comant ? – Percevaux li cheitis/” »

De nouveau, nous voici confrontés à la polysémie : *cheitis* signifie tout à la fois « prisonnier », « malheureux », « misérable » (FEW) ; plutôt que de choisir l'un des sens, il nous semble qu'au contraire tous sont convoqués à la fois à ce moment de l'histoire : le personnage est en effet prisonnier de sa faute (il vient d'apprendre la mort de sa mère et sera forclus de culpabilité), et malheureux (il vient d'échouer au château du Roi pêcheur). Cette recherche de la polysémie comme élément virtuose et ornemental n'est pas le seul apanage de Chrétien de Troyes : la plupart des textes médiévaux recherchent au contraire ces effets de convocation simultanée des sens d'un terme dans un contexte propice aux interprétations. La polysémie est alors la première clé de la *senefiance*. Dans ce cas précis, les trois sens possibles du terme donnent plus encore de force à l'appellation, qui caractérise un état psychologique et un jugement de valeur externe.

polysémie du terme en moyen français nous paraît servir les ressorts dramatiques de l'intrigue : qu'il soit fils du néant ou d'un élément négligeable ne donne toujours pas à Jenin de père réel, mais il est préférable pour lui d'être issu de l'indéfinissable (v. 461-462 : « *Or conclus-je, sans long babil,/Que je ne suis filz de personne* ») plutôt que du diabolique, si tant est qu'il existe vraiment (v. 435-436).

17 — Ce parallèle entre la théorie néo-platonicienne, bien connue au Moyen Âge par le biais de Plotin, et les œuvres de Chrétien de Troyes, donnera lieu à une étude ultérieure. Nous signalerons, à titre indicatif, quelques rapprochements : dans cette optique, *Erec et Enide* illustrerait le mythe de l'androgynie, *Cligès* l'allégorie de la Caverne, *Perceval* le mythe d'Er, etc. Le verbe *deviner*, qui a fait couler beaucoup d'encre (voir C. Blons-Pierre, *op. cit.*), nous semble en effet renvoyer à l'épisode du mythe d'Er, lorsque l'âme, qui a connu son destin et l'a oublié, retrouve la mémoire : comme chez Platon, l'essence précède l'existence.

Perceval ne remet en cause ni cette accusation, ni ce changement : on vient de lui signifier qu'il est responsable de la mort de sa mère. À ce stade de l'histoire, même s'il sait son nom, il ne connaît toujours pas l'histoire entière de la famille, il lui faudra attendre la révélation de l'ermite, cinq ans plus tard, pour que se termine enfin le cycle des dénominations (et le cycle de l'*estre*) par lequel commence d'ordinaire tout jeune noble. Il n'est donc pas encore en état de réfuter.

Il arrive en effet qu'un personnage, pensant avoir démerité de sa lignée, propose de lui-même une nouvelle dénomination, lui semblant plus adéquate ; il revient alors sur l'histoire de son nom et justifie le changement :

(53) *Huon*, vv. 3137-40 : « *J'oi a non Hues* quant fui en fons levés ;/ Mais *Huelins puis bien estre nommés*,/Car *j'ai perdue ma tere et mon regné*,/si en doi estre par plus bas non nommés »

Pour ce personnage, le *haut nom* est celui qui vient au baptême ; démeriter entraîne de fait une chute, et un *bas nom* peut alors légitimement remplacer le premier, rendant mieux compte de l'opinion du sujet sur lui-même aux autres. Les nouvelles du xv^e siècle reprendront ce procédé de re-nomination à travers l'usage des insultes. Cette dénomination vient d'un autre être qui n'est pas « mandaté » pour ce faire : il prend symboliquement et littéralement la place des parents, et « baptise » de nouveau, tente de changer son nom :

(54) *CNN*, 1, 1.89-97 : « *Et quand il vit [...] le bourgeois en tres beau lit encourtiné avec sa secunde personne, Dieu scet s'il parla hault et blasonna bien les armes de son bon voisin. Or l'appelle ribauld, après putier, après yvoigne ; et tant bien le baptise que tous ceulx de la chambre et luy avec s'en rioient bien fort.* »

La double référence à la lignée (*blasonner*) et au baptême nous semble bien rendre compte de la manière dont l'insulte espère fonctionner, si elle atteint son but. Ici, bien sûr, ce procédé est parodique, puisque l'insulteur rit : il s'agit presque d'insultes de solidarité¹⁸, marquant la connivence entre le personnage insulteur et le public. Pourtant, le processus reste identique dans les attaques blessantes.

C'est que l'insulte prétend être vraie : celui qui la profère est persuadé d'avoir raison, et il peut insister sur cette véracité en mettant en relief la structure prédicative (*x que tu es*), comme si la

18 — Voir à ce sujet D. Lagorgette et P. Larrivée, « Interprétation des insultes et relations de solidarité », in *Les Insultes : approches sémantiques et pragmatiques*, D. Lagorgette et P. Larrivée eds., 2004, *Langue Française*, 144, pp. 83-103.

présence du verbe *être* renforçait la valeur de vérité de son assertion ; il n'insulte pas, ne calomnie pas non plus : il dit la vérité, et est parfois accompagné par le narrateur omniscient ou le public dans son jugement (comme en 56 et 57) :

(55) *CNN*, 34, l. 91-96 : « La doute qu'il avoit auparavant, avecques l'apparence de present, luy fist sa femme appeller par son nom, et dist : « Paillarde, meschante que vous estes, je n'en pensoye pas mains huy matin, quand vous contrefeistes la malade ! Ou est vostre houillier ? »

(56) *CNN*, 10, l. 27-28 : « *nostre gentil homme*, qui mignon se pouvoit bien nommer, *n'en fut pas le mains content* »

(57) *CNN*, 72, l. 22-26 : « [aller aux affaires] sans y estre en personne il perdoit une grosse somme de deniers, et par sa presence il la pouvoit conquerir, ce qu'il fist ; en laquelle gaignant, il conquist bien meilleur butin, comme d'estre nommé *coux*, avec jaloux qu'il avoit nom paravant. »

La question se pose alors de savoir quelles sont les délimitations entre insulte et nom d'usage. Ces limites ne sont pas toujours claires, y compris pour l'incriminé, qui finit par conserver le nom donné par le groupe ; on notera toutefois qu'il n'est jamais question de *droit nom*, même lorsque la nouvelle appellation est acceptée par les participants de l'échange verbal :

(58) *CdG*, vv. 8405-9 : « – *Ge puis bien, fet il, tesmoingnier/qu'ele fet bien a esloignier, qu'ele est mout male et desdeigneuse./Et por ce a non l'Orgueilleuse/de Logres, ou ele fu nee, /»*

Dans ce cas, on retrouve bien la mention d'un royaume d'origine, mais le prénom chrétien a disparu au profit de la description d'un trait de caractère (qui plus est, l'un des sept péchés capitaux). On ne *l'appelle* pas, elle *a non* (c'était la question de Gauvain) ; elle a parfaitement admis l'appellation donnée. Tout porte même à croire qu'elle l'assume, ainsi que son comportement tout au long du récit tend à le prouver.

3.3. *Attestation du dire vrai dans l'insulte*

L'insulte fait prendre des risques à celui qui s'y fourvoie : comme toute forme de violence, elle n'est acceptable que si elle châtie justement un coupable. Reste encore pour l'insulteur à faire la preuve qu'il a raison d'ainsi s'acharner sur un autre membre du groupe ; il doit donc démontrer que son choix de terme renvoie à un état réel, et non fantasmé, de l'incriminé. Sans cela, si son étiquetage paraît faux, il devient non plus médisant mais calomniateur.

Un moyen de se disculper de calomnie est donc de présenter explicitement son opinion comme objective : le terme *prové* renvoie

à une série d'éléments tangibles qui montrent que ce que l'on dit est du domaine du raisonnable et non du passionnel, puisqu'une série d'observations a amené le locuteur à remarquer certaines propriétés de l'allocutaire. De ce fait, l'axiologique devient purement constatif, il prétend rendre compte au lieu de juger. Il n'outrage pas, il informe¹⁹.

Un moyen possible est de déclarer vrai et/ou juste (*a droit*) un axiologique, tout en l'enroulant dans un réseau de faits vérifiables :

(59) Jehan Bodel, *Barat et Haimet*, vv. 278-281 : « Certes, bien estes enivreuz, / fait sa feme, chaitis a droit, / qui me demandiez orendroit / que no bacon est devenuz ! »

Le raccourci de ce procédé, qui ne mentionne que le résultat des déductions, consiste à employer *prové* :

(60) *Les Treces*, v. 156 : « Qu'est ce, fait il, pute provee, / »

(61) *Berangier au lonc cul*, v. 196-205 : « Vassal ! vassal, est ce folie / que vos mon bois me decoupez ? / [...] que vos estes coarz provez ! »

Il arrive aussi que le locuteur choisisse de reporter sur le délocuté la responsabilité du jugement qu'il porte :

(62) Jehan Bodel, *Le sohait des vez*, vv. 54-55 : « Ha, fait ele, com or se prove / au fuer de villain puant ort / »

Les axiologiques négatifs employés par le locuteur sont présentés comme des informations, non des opinions. On peut parler pour ce phénomène de « preuve par le *voir* ». L'une des stratégies de ce type d'argumentation est d'attester le vrai en renforçant les éléments qui donnent au discours l'apparence d'un raisonnement logique fondé sur l'observation. On note alors de nombreuses co-occurrences des axiologiques négatifs avec *vraiment* (on retrouve là l'ancêtre de notre « vrai » comme dans « c'est une vraie garce »), le verbe de perception et de jugement par excellence du Moyen Âge (*voir*) et des connecteurs argumentatifs :

(63) J. de Meung, *Roman de la rose*, vv. 6950-2 : « vois ore apercevant / par vostre parleüre baude / que vos estes fole ribaude, / »

(64) *Renart*, branche 1, vv. 3143-4 : « / qar voir vos estes trop legiere ; / vos estes commune as garçons, / »

(65) *Saintré*, p. 15 : « et lui dist : « Or voy je bien que vraiment vous estes un tres failly escuier de avoir choisie... »

Se montrer est aussi fréquent (le locuteur veut impliquer que l'allocutaire révèle sa véritable nature) :

19 — Même si cette alternative n'en est pas une en réalité, puisque l'on peut fort bien nuire et manquer de respect à quelqu'un en disséminant l'information, précisément.

(66) Philippe de Vigneulles, *Les Cent Nouvelles nouvelles*, 39, page 181 : « Bien se monstre ta grant folie, viés loup que tu es, *quant n'a seullement la puissance de saillir une fois et demeure emprés la viande comme ung viez chien recreu.* »

Souvent, enfin, l'insulte fuse puis est justifiée/expliquée ensuite :

(68) *De la dolente qui fu foutue sur la tombe*, v. 65 : « *Qu'as tu dit, esconmeniez ?/Je cuit que pas crestiens n'iez :/ainz as el cors le vif dëable,/quant contrové as or tel fable !* »

Une fois toutes ces démonstrations par « je » vigoureusement menées, le relais par « tu » ou « il » se met en place, les accusations se posant alors comme des vérités assumées plus ou moins par le rapporteur.

Conclusion

Si les échanges métadiscursifs sur le nom sont si fréquents dans la littérature médiévale, c'est que le personnage n'est pas seulement engagé dans son être mais que toute sa lignée en portera les conséquences. Outre le raccourci descriptif (parfois trompeur) qu'offre le nom, le rapport à l'intégrité de l'individu se pose, comme les expressions « porter un nom », « écorcher un nom », « être couvert d'insultes », « abreuver quelqu'un d'injures », « laidangier » le montrent dans leur dimension très physique ; avoir un nom prédique en fait des comportements et a donc une dimension programmatique. Mais c'est aussi un révélateur des interactions, des jugements qu'autrui porte sur le personnage – ou qui, autrefois, furent portés sur un membre de la lignée. Le nom marque donc tout à la fois un portrait de famille, de l'être et son inscription dans une histoire sociale, qui le dépasse largement mais où il devra faire de son mieux pour s'insérer. La notion de clan, mais aussi de groupe moral est cruciale. La littérature, dans ses différentes phases, nous donne donc en somme à voir par quels moyens se structurent les liens sociaux dans les différentes classes, alors que se mettent en place graduellement les stéréotypes. Si les servantes n'ont guère de nom dans les textes littéraires jusqu'au développement des nouvelles, elles prendront vite *Jehanne* comme étiquette dès le *xiv^e* siècle. On assiste donc au cours du temps à un changement radical des modes de dénomination des personnages : le haut Moyen Âge mise sur l'anthroponymie, attribuant au nom propre la valeur d'une description des traits principaux de son référent ; les *xiv^e* et *xv^e* siècles au contraire se reposeront plus sur des savoirs communs partagés, renvoyant d'un texte à l'autre à un

même nom propre « typique » d'une classe sociale et d'un comportement.

Dominique LAGORGETTE
*Université de Savoie/L.L.S.*²⁰

²⁰ — Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet de recherche HUM 2004-00321/Filo du Ministerio de educación y Ciencia, Espagne.